

A.E.G.S. SARL AGENCE EUROPEENNE DE GARDIENNAGE ET SECURITE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 2 rue des Chalutiers 29900 CONCARNEAU
530 847 938 RCS QUIMPER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISION DE LA GERANCE DU 11 JUILLET 2024

L'an 2024, le 11 juillet, à 11 heures, au siège social,

Le soussigné :

Thierry MANER

Gérant de la société dénommée A.E.G.S. SARL AGENCE EUROPEENNE DE GARDIENNAGE ET SECURITE, au capital de 1 500 euros, divisé en 150 parts sociales, de 100 euros chacune de valeur nominale.

Rappelle que :

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 mai 2024, la collectivité des associés a autorisé la gérance à effectuer le rachat des QUARANTE CINQ (45) parts sociales numérotées de 31 à 75, de DIX EUROS (10,00 €) chacune de valeur nominale, émises par la Société et détenues par Monsieur Daniel MICHEL.

En conséquence, l'Assemblée Générale a décidé de réduire le capital social, sous les conditions suspensives suivantes :

- Absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux dans les délais légaux ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce,
- Obtention par la Société, auprès de l'établissement bancaire de son choix, aux charges et conditions qui sembleront les meilleures, d'un prêt destiné au financement de ladite acquisition et d'un montant minimum de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 €).

Ledit procès-verbal a fait l'objet d'un dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce, le 29 mai 2024, conformément aux dispositions légales.

Il est également précisé que la condition suspensive afférente au prêt a été réalisée.

Et constate que :

- il ressort d'un certificat de non opposition en date du 1^{er} juillet 2024 établi par le Greffe du Tribunal de Commerce de QUIMPER, soit postérieurement à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, qu'aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ; Consécutivement la condition suspensive afférente à l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux est réalisée. Copie dudit certificat demeurera annexée aux présentes ;

- Consécutivement la Société procède à l'instant même au rachat des QUARANTE CINQ (45) parts sociales, numérotées de 31 à 75, appartenant à Monsieur Daniel MICHEL et au paiement du prix,

Soit VINGT MILLE EUROS, ci.....20 000,00 €
Lequel prix a été payé comptant par la société, par virement, à Monsieur Daniel MICHEL, qui le reconnaît et en consent bonne et valable quittance, sous réserve de l'effectivité de ce dernier.

DONT QUITTANCE

Il est ici précisé que ledit prix a été convenu entre les soussignés, sans l'intervention du rédacteur des présentes et qu'il a intégralement été financé au moyen d'un prêt bancaire.

En conséquence, décide :

- L'annulation des parts rachetées numérotées de 31 à 75 ayant pour conséquence de ramener le montant du capital social de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00€) à la somme de MILLE CINQUANTE EUROS (1 050,00€),
- La modification corrélative des articles 7 et 8 des statuts telle que décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2024.

Et constate que :

- La réduction du capital est définitivement réalisée à compter de ce jour,
- La modification des articles 7 et 8 des statuts telle que décidée par l'assemblée générale du 24 mai 2024 est définitivement réalisée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la gérance a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après lecture.

La gérance
Monsieur Thierry MANER

Signé par :

2526A439A0AD4F1...



Greffe du tribunal de commerce de Quimper
4 Rue du Palais 29196 Quimper Cedex
Téléphone : 0298554247
www.greffe-tc-quimper.fr - www.infogreffe.fr

- SC -

FIDUCIAL SOFIRAL
bp 70041
65 RUE EMILE ROUX
29801 BREST CEDEX 9

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION SUITE A REDUCTION DE CAPITAL

Le soussigné, greffier du greffe du tribunal de commerce de Quimper.

CERTIFIE qu'à la date du **1 juillet 2024**, aucun enrôlement d'une demande contenant opposition à la réduction de capital de la société :

**Société à responsabilité limitée A.E.G.S SARL AGENCE EUROPEENNE DE GARDIENNAGE ET SECURITE
2 RUE DES CHALUTIERS
29900 CONCARNEAU**

identifiée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 530 847 938

n'a été effectué conformément aux dispositions des articles L.223-34 et R.223-35 du code de commerce.

Toutefois, le présent certificat est délivré **SOUS RESERVE** de la remise d'une assignation au plus tard dans le délai de HUIT JOURS avant la date d'audience choisie par un éventuel opposant, en application des dispositions de l'article 857 du code de procédure civile.

Fait pour valoir ce que de droit.

À Quimper, le 1 juillet 2024.

Le greffier
Me Guillaume DE KERARIOU



117